

Architecture d'Entreprise – Foosus Alimentation Durable

Contrat d'architecture des utilisateurs business

Table des matières

1. Objet du document	4
2. Introduction et contexte	5
3. La nature de l'accord	
4. Objectifs et périmètre	
4.1 Objectifs	
4.2 Périmètre	
4.2.1 Parties prenantes, préoccupations et visions	
5. Conditions requises pour la conformité	
6. Personnes adoptant l'architecture	
7. Fenêtre temporelle	
8. Métriques Business de l'architecture	
9. Accords de service pour l'architecture (y compris accord du niveau de service [ANS])	
10. Personnes approuvant ce plan	
Total Carolina approximate of pressure and pressure and pressure and pressure approximation and pressure and	

<u>Information du document</u>

Nom du projet	Projet Foosus Architecture d'Entreprise Responsable (FAER)		
Préparé par	Rony Rauzduel		
No. version	0.1		
Titre	Contrat d'architecture des utilisateurs business		
Date de version du document	29/06/2021		
Revu par			
Date de révision			
Liste de distribution			
De			
Date			
Email			
Pour action			
Date de rendu			
Email			
Types d'action			

Historique des versions du document

No. version	Date	Approuvé par	Description	Fichier
522c507	17/12/2019	HayVThom	Added Architecture Contract	Artefacts/
			Document	Organisation/Architecture-
				contract-with-business FR.odt

1. Objet du document

Les Contrats d'architecture sont les accords communs entre les partenaires de développement et les sponsors sur les livrables, la qualité, et la correspondance à l'objectif d'une architecture. L'implémentation réussie de ces accords sera livrée grâce à une gouvernance de l'architecture efficace (voir TOGAF Partie VII, Gouvernance de l'architecture). En implémentant une approche dirigée du management de contrats, les éléments suivants seront garantis :

- Un système de contrôle continu pour vérifier l'intégrité, les changements, les prises de décisions, et l'audit de toutes les activités relatives à l'architecture au sein de l'organisation.
- L'adhésion aux principes, standards et conditions requises des architectures existantes ou en développement
- L'identification des risques dans tous les aspects du développement et de l'implémentation des/de l'architecture(s), y compris le développement interne en fonction des standards acceptés, des politiques, des technologies et des produits, de même que les aspects opérationnels des architectures de façon à ce que l'organisation puisse poursuivre son business au sein d'un environnement résistant.
- Un ensemble de process et de pratiques qui garantissent la transparence, la responsabilité et la discipline au regard du développement et de l'utilisation de tous les artefacts architecturaux
- Un accord formel sur l'organe de gouvernance responsable du contrat, son degré d'autorité, et le périmètre de l'architecture sous la gouvernance de cet organe

Ceci est une déclaration d'intention de se conformer à l'architecture d'entreprise, délivrée par les utilisateurs business entreprise. Lorsque l'architecture d'entreprise aura été implémentée (à la fin de la Phase F), un Contrat d'Architecture sera normalement établi entre la fonction architecture (ou la fonction de gouvernance IT, englobant la fonction architecture) et les utilisateurs business qui par la suite construiront et déploieront des applications système dans l'environnement créé par l'architecture.

2. Introduction et contexte

Le but de ce document est de définir un accord conjoint entre les partenaires de développement et les commanditaires sur les produits livrables, la qualité et l'adéquation à l'objectif d'une architecture. La mise en œuvre réussie de ces accords sera assurée par une gouvernance efficace de l'architecture. Néanmoins ce document est destiné de part son contenu à la partie prenante assurant les fonctionnalités business « métier » attendues dans la conception de l'architecture logicielle.

3. La nature de l'accord

Voir les § suivants du document Déclaration de Travail d'Architecture :

- 2.2 Description du projet et périmètre
- 2.3 Vue d'ensemble
- 2.4 Alignement stratégique

4. Objectifs et périmètre

4.1 Objectifs

Voir le § 3.1 Objectifs du document Déclaration de Travail d'Architecture.

4.2 Périmètre

Voir le § 3.2 Périmètres du document Déclaration de Travail d'Architecture.

4.2.1 Parties prenantes, préoccupations et visions

Parties prenantes	Préoccupations	Visions
Équipe dirigeante (CEO, CIO)	Concurrencer les grandes entreprises mondiales de commerce électronique qui	- Stabiliser la dette technique. - Respecter le délai et le coût de réalisation
	dominent le marché de l'alimentation durable.	de la nouvelle architecture. - Obtenir le meilleur rapport qualité-coût.
Équipe produit / commerciale (CPO)	Une nouvelle plateforme d'e-commerce est nécessaire afin d'améliorer sa compétitivité par rapport aux grandes entreprises d'e-commerce internationales.	 - Augmenter le nombre d'adhésions d'utilisateurs par jour. - Augmenter le nombre d'adhésion de producteurs alimentaires. - Diminuer le délai moyen de parution ? - Diminuer le taux d'incidents de production P1.

5. Conditions requises pour la conformité

Voir le § 12.1 Conditions requises pour la conformité du document Déclaration de Travail d'Architecture.

6. Personnes adoptant l'architecture

Voir bloc Parties prenantes internes du § 3.2.1 Parties prenantes, préoccupations et visions du document Déclaration de Travail d'Architecture.

7. Fenêtre temporelle

Voir le graphique Fenêtre temporelle du tableur P5 05 fenetre temporelle.ods

8. Métriques Business de l'architecture

Voir le § 8.1 Métriques et KPIs du document Déclaration de Travail d'Architecture.

9. Accords de service pour l'architecture (y compris accord du niveau de service [ANS])

Les accords de service pour l'architecture reprennent le contenu d'un SLA (Service Level Agreement ou ANS en français). C'est-à-dire qu'un prestataire de services (en l'occurrence le futur hébergeur cloud de la solution développée) s'engagera à fournir un ensemble de services permettant de garantir à l'entreprise Foosus certains niveaux de sécurité dans le stockage et la gestion de leurs données à caractère personnel.

L'accord de niveau de service (ANS) devra traiter les points suivants :

- la liste des services, leur description, leur étendue ;
- la définition des **niveaux de service** et leurs **critères de mesure**, incluant notamment le temps de réponse du prestataire en cas de panne ou d'incidents ou encore, le taux de disponibilité du serveur ;
- le prix et les conditions de paiement ;
- la sécurité et la récupération des données ;
- les dates de début et de fin du contrat ;
- les conditions de renouvellement et de résiliation ;
- l'obligation d'information et de conseil dû par le prestataire ;
- les **relations avec les tiers** ;
- les litiges, les plaintes ;
- la propriété intellectuelle ;
- le droit applicable.

10. Personnes approuvant ce plan

Validateur	Domaine de responsabilité	Date
Ash Callum	CEO - Domaine business	29/07/2021
Natasha Jarson	CIO - Domaine business	29/07/2021